



Mairie de BULLION

Compte-rendu du Conseil Municipal du 23 mars 2021

Séance du 23 mars 2021
Convocation du 19 mars 2021
Conseillers municipaux en exercice : 19
Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 19

L'an deux mil vingt et un, le vingt-trois mars, à vingt heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en salle polyvalente Robert Paragot.

Présents

Madame Fabienne BAILLEUX, Monsieur Bruno BLONDEAU, Monsieur Xavier CARIS, Monsieur Eric CHABANNE, Monsieur Albert COLLARD, Madame Patricia FREMAUX, Madame Catherine GABANELLE, Madame Fabienne HOFFMANN, Madame Danièle LANGLOIS, Monsieur Patrick LE MOIGNE, Monsieur Michaël LE SAULNIER, Monsieur Thierry MARCHAL, Madame Isabelle MARGOT-JACQ, Monsieur Dominique PIERROT, Madame Céline THOMAS, Madame Giulia VALENTE

Représentés

Monsieur Patrick BOUCHER par Monsieur Albert COLLARD
Madame Sophie COULARDEAU par Monsieur Xavier CARIS
Madame Hélène LEMAIRE par Monsieur Michael LE SAULNIER

Absent

A été désigné secrétaire de séance : Monsieur Thierry MARCHAL

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 9 mars 2021

Finances

2. Débat d'orientation budgétaire
3. Indemnités de fonction des élus

Ressources humaines

4. Tableau des emplois – Création d'un poste dans le cadre d'un recrutement

5. Points d'information

6. Questions diverses (20 min).

Monsieur le Maire présente Madame Magali GARCIA, arrivée le 15 mars, qui remplacera Madame Amélie VERDE dans ses fonctions de Directrice générale des services à son départ le 12 avril.

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 9 mars 2021

Le procès-verbal du conseil municipal du 9 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

2. Débat d'orientation budgétaire 2021

3. Indemnités de fonction des élus

Vu les articles L.2123-20 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
VU le décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique, modifié par le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017,
VU la loi n°2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique dite *Engagement et proximité* du 27 décembre 2019,
VU la délibération du 26 mai 2020 portant élection du Maire et de 4 adjoints,
VU les arrêtés du Maire en date des 29 mai et 2 juin 2020 portant délégation de fonctions et/ou de signature aux 4 adjoints du Maire et à 5 conseillers municipaux délégués,
VU la délibération du 9 juin 2020 définissant les indemnités de fonction de ces élus,
VU la délibération du 9 mars 2021 décidant de ne pas maintenir Madame Hélène LEMAIRE dans ses fonctions de 4^{ème} adjoint suite au retrait de ses délégations par arrêté du Maire du 2 mars 2021,
VU la délibération du 9 mars 2021 portant création d'un 5^{ème} poste d'adjoint au Maire,
VU la délibération du 9 mars 2021 portant élection des 4^{ème} et 5^{ème} adjoints,
CONSIDERANT la demande expresse du Maire de ne pas bénéficier du taux maximal prévu par la loi,
CONSIDERANT la volonté d'indemniser les 5 adjoints et 3 conseillers municipaux délégués,
CONSIDERANT que les indemnités de fonction des élus sont calculées sur la base des éléments suivants:

- l'indice terminal de la fonction publique : indice brut 1027 depuis le 1^{er} janvier 2019, correspondant à l'indice majoré 830 (valeur du point d'indice = 56,2323€ depuis le 1^{er} janvier 2017)
- le statut juridique de la collectivité : commune
- la strate démographique : 1 000 - 3 499 habitants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 4 abstentions (Monsieur Patrick BOUCHER, Monsieur Albert COLLARD, Madame Fabienne HOFFMANN, Madame Catherine GABANELLE) et 15 voix pour :

DIT que l'enveloppe globale s'élève à 5 857,43€ bruts mensuels,

Fonction	Strate de population	Taux (en % de l'indice brut terminal)	Indemnité brute	Enveloppe globale
Maire	1 000 à 3 499 habitants	Maxi 51,60%	Maxi 2 006,93€	Maxi 5 857,43€
Adjoints		Maxi 19,80%	Maxi 770,10€	
Conseillers municipaux délégués			Indemnités comprises dans l'enveloppe totale	

PREND ACTE de la demande expresse du Maire de ne pas bénéficier du taux maximal prévu par la loi, FIXE comme suit le montant des indemnités de fonction brutes mensuelles :

Maire	50,0573257% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	1 946,93€	5 857,43€
5 adjoints	18,2573112% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	710,10€	
3 conseillers municipaux délégués		120€	

RAPPELLE que les indemnités de fonction sont automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice,
DIT que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

4. Tableau des emplois – Création d'un poste dans le cadre d'un recrutement

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
VU la délibération du 9 mars 2021 établissant le dernier tableau des effectifs,

CONSIDERANT le recrutement par voie de mutation un agent de catégorie B pour un emploi de Responsable des services,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE la création d'un emploi à temps complet de rédacteur territorial, catégorie B, correspond à un emploi de Responsable des services,
MODIFIE au 15 mars 2021 comme suit le tableau des emplois permanents de la collectivité,
INSCRIT au budget les crédits nécessaires.

Emplois permanents au 15/03/2021	Effectifs	Catégorie	Cadre d'emploi	Grade	Durée de travail
Fillière administrative	1	A	Attaché	1 attaché territorial*	
	4	B	Rédacteur	1 rédacteur ppal 1 ^{ère} classe*	Temps complet
				3 rédacteurs	
Service administratif	2	C	Adjoint administratif	1 adjoint adm ppal 1 ^{ère} classe	Temps complet
				1 adjoint adm ppal 2 ^{ème} classe	Temps non complet 20/35 ^è
Fillière technique					
Services techniques	5	C	Adjoint technique	3 adjoints techniques	Temps complet
				2 adjoints tech ppal 2 ^{ème} classe*	
Service péri et extra-scolaire	6	C	Adjoint technique	5 adjoints tech	3 temps complet
				Adjoint technique ppal de 2 ^{ème} classe	2 temps non complets 18/35 ^è et 14,11/35 ^è
					1 adjoint tech*
Fillière médico-sociale					
Service scolaire	2	C	ATSEM		Temps complet
Fillière animation					
Service péri et extra-scolaire	3	C	Adjoint d'animation	3 adjoints d'animation	Temps complet
Fillière culturelle					
Médiathèque	1	C	Adjoint du patrimoine	1 adjoint du patrimoine	Temps non complet 17,5/35 ^è

* Suppression de 4 postes à réaliser suite au départ des agents concernés mi-2021

5. Points d'information

- Décisions du Maire prises par délégation du conseil municipal

10/03/2021	Non préemption	Habitation 417 chemin du pipeu
16/03/2021	Non préemption	Habitation 607 route des Yvelines

- Modification des jours d'ouverture de l'agence postale au 12 avril

Monsieur le Maire informe qu'à compter du 12 avril prochain, l'agence postale sera ouverte les mardis, mercredis, jeudis, vendredis, samedis matins de 8h30 à 12h. Elle sera donc désormais fermée les lundis matins.

- Commissions municipales :

Lors du prochain conseil municipal, le 6 avril, il sera proposé les modifications suivantes :

Commissions actuelles	Modifications proposées
Finances et développement économique	
Urbanisme	
Bâtiments communaux	Préparation du contrat rural : 6 élus (+1 majorité et +1 opposition) et 6 habitants ?
Communication, participation citoyenne, culture, numérique	Communication, participation citoyenne
Environnement, développement durable	
Voirie, réseaux	
Enfance (petite enfance, enfance, jeunesse, centre de loisirs)	Scission en 2 commissions : <ul style="list-style-type: none">• Petite enfance et enfance (0-3 ans, 6-11 ans, centre de loisirs)• Jeunesse (11-18 ans)
Evènements, associations, handicap, séniors	Evènements, culture

Un appel à candidatures sera réalisé pour les commissions concernées, selon les mêmes modalités qu'en juin 2020. Les candidatures des habitants membres sortant des commissions modifiées seront étudiées en priorité. La composition des nouvelles commissions sera entérinée en conseil municipal le 11 mai.

- Monsieur le Maire rappelle le temps d'échange prévu avec la députée Madame Aurore BERGÉ ce jeudi 25 mars à 19h30 en salle Paragot.
- Bulletin municipal

La livraison du bulletin municipal est prévue le 29 ou le 30 mars. Il est demandé une distribution rapide avec l'Echo du parc, en vue d'un sondage réalisé sur la deuxième quinzaine d'avril par le Parc naturel régional sur une thématique abordée dans cet Echo.

- Monsieur le Maire indique que la commune a distribué des gourdes à l'ensemble des écoliers, du personnel, et des élus, dans le cadre de la politique municipale de réduction des déchets.

6. **Questions diverses** : sans objet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.

Dates prévisionnelles des prochains conseils municipaux :

- 6 avril (vote du budget)
- 11 mai
- 8 juin
- 6 juillet.